



**Contrat de demande de
location de la salle du mille clubs**



Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Tél.....

email.....

Date de la demande :

Désire louer la salle du mille clubs pour le/...../.....20.....
de 18h à 9h le lendemain ou de 18h à 18h le lendemain (*rayez la
mention inutile*)

Nature de la manifestation :
.....

Prix :€ (location vaisselle comprise)

Tarifs votés lors de l'Ag annuelle du CSB :
location de 18h à 9h le lendemain matin : 200€
location de 18h à 18h le lendemain : 250€

Verse ce jour.....€ à titre d'arrhes (la moitié de la somme
totale . **En cas d'annulation, cette somme ne sera pas restituée.**

Le solde sera versé au plus tard à la remise des clés lors de l'installation.

**Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle, et
accepte le contrat de location** suivant :

- Les horaires fixés pour les états des lieux par accord entre le locataire et
le bureau exécutif du CSB devront être respectés.

- Les véhicules devront respecter le stationnement : interdiction près du milles-clubs (chariot à disposition si besoin).
 - Il faut respecter les plates-bandes de fleurs.
 - Un état des lieux complet sera fait après la location.
 - La responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice.
 - Le locataire prend en charge le mobilier et la vaisselle contenus dans la salle et en **est pécuniairement responsable en cas de dégradation, casse, perte ou vol.**
 - La vaisselle sera rendue propre.
 - Les sols devront être balayés et nettoyés correctement. Les sanitaires seront lavés et désinfectés. L'évier, le réfrigérateur, la cuisinière seront laissés propres.
- Les tables et chaises devront être lavées et rangées. **En cas de non respect, une pénalité pourrait être appliquée.**
- Tous les déchets seront mis dans des sacs poubelles fermés et déposés dans le grand container vert situé devant à droite du mille-clubs.
 - Les cartons propres seront déposés dans la poubelle jaune.
 - Les bouteilles en verre seront déposées dans le container à verre situé sur le parking devant l'accès au mille-clubs.
 - les mégots devront être déposés dans le bac prévu à cet effet et non jeter sur le parvis ou la pelouse du mille-clubs
 - Il ne faut rien fixer au mur avec clou ou punaises, seulement avec du papier adhésif ou de la pâte collante.
- Tout dysfonctionnement de l'éclairage ou des systèmes de réfrigération ou de chauffage devra être signalé.
- Il est interdit de fumer dans la salle.
 - A partir de 1 heure du matin, les sonos ou autres diffuseurs de musique seront réduits.

- En cas de perte de la clé, celle-ci sera facturée ainsi que la serrure de rechange.

Pour la remise des clés, téléphoner à Claire Rouanet 01 64 60 11 59, la semaine qui précède la location, pour fixer un rendez-vous.

Le locataire a souscrit une assurance en responsabilité civile remettra une copie de son attestation d'assurance (*le cas échéant*) .

Nota : les chèques sont à régler à l'ordre de Club sportif Braytois